



Ménières, le 18 décembre 2018

## **PV de l'assemblée communale du 18 décembre 2018 à 20h00**

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°49 du 7 décembre 2018, par avis au pilier public, par tout-ménage ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Il informe que le Conseil propose de ne pas effectuer ce soir le vote du projet Valtraloc. En effet, celui-ci ne peut pas être scindé et c'est le concept global qui doit être voté. M. le Syndic porte à la connaissance de l'assemblée que le Conseil communal va rencontrer en début d'année un nouveau bureau d'urbanistes, Team Plus. Deux variantes seront proposées à la population pour le centre village. Le Conseil a également rencontré M. Bürgi du Service des Ponts et chaussées afin de discuter du tapis phonoabsorbant. Le projet sera présenté et voté par l'assemblée. Chaque année, les travaux prévus seront votés au fur et à mesure des travaux de l'avancement du projet.

M. le Syndic donne la parole à M. Grégory Blanchard, Président de la Commission financière. Celui-ci dit que le projet est tout à fait faisable au vu de la situation financière de la Commune. Il est d'avis que les entrées de village sont prêtes, mais qu'il faut un projet ficelé, avec 2 variantes, à soumettre aux citoyens. Il pense qu'il est sage que le Conseil communal ait retiré ce point et la Commission financière le soutient dans sa décision.

Il est passé au vote. A l'unanimité, l'assemblée décide de modifier le tractanda tel que précité.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont MM. Henri Rey et Gérald Moret. Le nombre de personnes est de 47, la majorité absolue est fixée à 24.

### **Tractanda**

1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2018
2. Proposition du Conseil communal pour une diminution du coefficient des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales de 88.1 à 83.0 pour les années 2019 et 2020.
  - 2.1 Présentation
  - 2.2 Approbation
3. Proposition du Conseil communal pour une diminution de la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 2.0 ‰ pour une durée indéterminée.

- 3.1 Présentation
- 3.2 Approbation
- 4. Budget 2019
  - 4.1 Budget de fonctionnement
  - 4.2 Budget d'investissements
  - 4.3 Préavis de la commission financière
  - 2.4 Approbation des budgets
- 5. Informations communales
- 6. Divers

## 1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2018

Le procès-verbal de l'Assemblée du 28 mai 2018 a été publié dans le journal communal et sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques. Suite à la demande de la dernière assemblée, le Conseil a étudié la possibilité d'une baisse d'impôt, qui sera votée ce soir.

Aucune remarque n'est formulée.

Le PV du 28 mai 2018 est approuvé. Approbation 45 personnes, abstention 2 personnes.

## 2. Proposition du Conseil communal pour une diminution du coefficient des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales de 88.1 à 83.0 pour les années 2019 et 2020

### 2.1 Présentation

M. le Syndic dit que le Conseil communal s'est renseigné auprès du Service des communes et par rapport à nos comptes. Il propose de baisser de 88.1 à 83.0 pour les années 2019 et 2020. Il explique que le Conseil a choisi une baisse sur 2 ans, car dans les 2 prochaines années, les investissements prévus dans la Broye le permettent sans risque. Passé ces 2 ans, il y aura le nouveau CO de Cugy, la STEP de Lucens, les EMS, le projet Valtraloc et un changement de législature. En 2021, le coefficient reviendra à 88.1. Rien n'empêchera de prolonger cette baisse par une nouvelle votation lors de l'assemblée communale.

M. Grégory Blanchard dit que cette baisse ainsi que celle de la contribution immobilière sont soutenues par la Commission financière car les comptes sont équilibrés.

L'assemblée n'a pas de question.

## 2.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote de la diminution du coefficient des impôts sur les personnes physiques et morales de 88.1 à 83.00 pour les années 2019 et 2020

Approbation 44 personnes, abstention 1 personne, avis contraire 2 personnes.

## 3. Proposition du Conseil communal pour une diminution de la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 2.0 ‰ pour une durée indéterminée

### 3.1 Présentation

M. le Syndic propose de baisser la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 2.0 ‰ pour une durée indéterminée.

L'assemblée n'a pas de question.

### 3.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote de la diminution de la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 2.0 ‰ pour une durée indéterminée.

Approbation 43 personnes, abstention 3 personnes, avis contraire 1 personne.

## 4. Budget 2019

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site internet et qu'il a été consultable au bureau communal 10 jours avant l'assemblée. Les budgets ne sont dès lors pas relus ni détaillés.

### 4.1. Budget de fonctionnement

M. le Syndic informe l'assistance que le résultat du budget de fonctionnement 2019 s'élève à CHF 389.00 pour un montant de charges de CHF 1'940'694.00.

Il informe que certains postes ont été augmentés. En effet, M. Jean-Claude Perret sera engagé l'année prochaine à 70 %, ce qui couvrira également des démissions de personnes qui aidaient au travail de la Commune. Cela permettra de professionnaliser le service de l'édilité.

L'année dernière, les fenêtres de l'école ont été changées et les corridors repeints.

Il est prévu un montant en 2019 pour continuer la rénovation, éventuellement une classe ou les sanitaires.

Concernant la Grande salle, de nouvelles tables plus légères ont été commandées. Une information paraîtra dans le prochain journal communal pour les personnes intéressées à acquérir les tables remplacées.

Il y a également une augmentation dans la contribution au CSPI des Verdières due à des frais supplémentaires.

Les transports scolaires sont dorénavant à la charge des communes.

Concernant l'arrêté fédéral sur participation des parents aux frais scolaire, le Conseil a rencontré le Conseil communal de Fétigny pour discuter des camps et des frais des écoles. Les deux conseils sont d'accord de soutenir les écoles dans ces activités.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions. Il n'y a pas de questions sur le budget de fonctionnement. Il remercie l'assemblée de la confiance accordée.

#### 4.2. Budget d'investissement

M. le Syndic dit que comme discuté en début d'assemblée, le montant de CHF 1'450'000.00 du projet Valtraloc est retiré du budget d'investissement. Il reste un montant prévu pour la rénovation du mur du cimetière, à côté de M. et Mme Patrick et Roxane Perret.

M. Claude Andrey explique que la Commune a décidé de refaire ce mur car les époux Perret vont effectuer des travaux dans leur jardin et proposent de profiter de cette occasion pour y passer avec le matériel nécessaire. En effet, si ces travaux sont faits ultérieurement, il faudra faire les travaux à la brouette, ce qui augmentera le coût. Le mur est pour moitié propriété de la commune. L'autre moitié appartient à la Paroisse. Aucun emprunt ne sera contracté, les travaux seront payés par la caisse.

M. Gérald Moret demande si c'est une rénovation ou une reconstruction.

M. Andrey l'informe que la partie appartenant à la Commune sera reconstruite.

M. Marc Corminboeuf informe que la Paroisse ne va pas entreprendre les travaux car le coût est trop élevé pour ce qu'il y a à faire.

Mme Patricia Bonvin demande si un second devis a été demandé.

M. Claude Andrey répond qu'il a déjà demandé une offre à l'entreprise Guisolan pour chiffrer les travaux. Une contre-offre sera demandée.

M. Jean-Charles Schüpbach dit que des études ont été faites pour Valtraloc et il demande si on ne veut pas allouer un petit budget pour une étude.

M. le Syndic l'informe qu'il y a encore du disponible dans le crédit d'étude voté précédemment et pourra être utilisé pour une étude. Il reste environ CHF 18'000.- de disponible.

M. Le Syndic passe la parole à la commission financière pour son rapport.

#### 4.3. Préavis de la commission financière

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière et invite l'assemblée à accepter les budgets 2019.

#### 4.4. Approbation des budgets

M. le Syndic passe au vote des budgets 2019.

Approbation 45 personnes, abstention 2 personnes. Pas d'avis contraire.

### 5. Informations communales

5.1 Valtraloc : C'est une priorité pour le Conseil communal. Deux variantes seront présentées à la population.

5.2 PAL : Suite à la mise à l'enquête publique des modifications du Plan d'aménagement local. Le Conseil communal a reçu plusieurs oppositions qui seront traitées au début 2019.

Le RCU a été modifié, notamment le type de déchets autorisés. La Commune n'autorise que le type A, conformément au souhait de la population lors d'une précédente assemblée communale. Il informe que la Gravière a fait opposition sur ce point.

5.3 Inondations 2017-2018 Derrière-la-Ville : Les nouveaux propriétaires ont fait les travaux nécessaires à leur charge.

M. Marcel Ansermet dit que la situation s'est dégradée, notamment les pluies qui ont détruit le chemin de la Malafin. Le Conseil communal cherche des solutions et a donc rencontré le bureau de l'érosion et les différents exploitants et demandé l'aide des Améliorations foncières. Les subventions allouées seront de 30 et 50 % pour le chemin de la Malafin et les autres chemins de la Commune. Une étude globale de la situation de nos chemins est en cours. Les améliorations foncières entrent en matière pour des subventions uniquement si l'on étudie l'ensemble des chemins agricoles de notre territoire. Le chemin de la Malafin sera remis en état en 2019.

M. le Syndic informe que le Conseil est en contact avec la Commune de Valbroye et le canton de Vaud concernant le bassin versant et va organiser une séance pour discuter de cette problématique.

5.5 Compacteuse : M. le Syndic informe qu'une nouvelle compacteuse sera installée cette semaine. Il explique que la benne actuelle est louée chez SRS. Celle-ci nécessitait des travaux, à la charge de la Commune. Le Conseil communal a décidé de prendre une nouvelle compacteuse plus grande en location chez RG Récupération SA. Dans la location seront comprises les réparations. Seuls les dégâts occasionnés par une mauvaise utilisation des citoyens seront facturés à la Commune.

Comme mentionné dans le journal, les anciennes cartes seront échangées.

M. Judicael Leroy demande si les anciennes cartes pourront toujours être utilisées.

M. le Syndic lui répond que les anciennes cartes seront compatibles.

5.6 Gravière : Suite aux inquiétudes des citoyens lors de précédentes assemblées, le RCU a été modifié en conséquence afin de n'accepter que les déchets de type A.

5.7 Castors : les barrages ont été détruits par M. Marcel Ansermet avec une aide mécanique, d'entente avec le garde-faune. De nouveaux barrages apparaissent tous les mois.

5.8 Mur du Ruisseau du Moulin derrière l'ancienne laiterie : Celui-ci est en cours de réfection. Le Conseil communal a profité de ces travaux pour refaire le goudron derrière l'ancienne laiterie. Ce coin sera loué à M. Lassueur sur la base d'une convention.

## 6. Divers

Parole aux citoyens :

M. Gilles Corminboeuf demande si la Commune a changé d'adresse mail. En effet, il a envoyé un message il y a environ 3 semaines. Il demande si les inscriptions « écoles » sur les signalisations seront refaites, car elles sont effacées.

M. le Syndic mentionne que l'adresse mail n'a pas changé.

Le bureau communal n'a pas connaissance de ce courriel. Des vérifications vont être effectuées.

M. le Syndic informe qu'elles ont été repeintes 2 fois sans autorisation particulière, la dernière début 2016.

M. Claude Andrey dit que l'inscription n'a pas été repeinte au vu du revêtement de la route qui sera fait, mais va se renseigner. M. Corminboeuf est remercié de sa remarque.

M. Pascal Robert demande si les agriculteurs peuvent être informés une fois que le Conseil aura le retour des études des améliorations foncières.

M. Marcel Ansermet lui répond que les agriculteurs concernés seront informés.

M. Gérald Moret demande si des montants pour ces travaux sur les chemins seront mis au budget.

M. le Syndic lui répond que pour l'instant, l'étude est en cours auprès des améliorations foncières. Les offres seront demandées par la suite. Actuellement, le Conseil communal a l'autorisation de ne mettre que du gravier. Il faut attendre le résultat de l'étude.

M. Marcel Ansermet informe que la priorité est le Chemin de la Malafin.

M. Gérald Moret demande si tous les chemins seront refaits.

M. le Syndic lui dit que l'étude va justement déterminer les travaux à faire et les priorités. Ce sont les chemins principaux qui seront refaits.

M. Judicael Leroy demande pour le chemin de la Malafin si les écoulements seront refaits.

M. le Syndic lui répond que l'étude va le déterminer.

M. Marcel Ansermet informe que les améliorations foncières sont étonnées de ne pas être plus sollicitées par les Broyards, car elles ont les fonds nécessaires.

M. Luc Corminboeuf demande à quel stade en est l'étude du trottoir et canalisation Pré-de-la-Cure.

M. le Syndic lui répond qu'une étude complémentaire a dû être faite concernant les zones inondables. Le Conseil communal attend un retour de Fribourg pour concrétiser le projet.

Dès l'accord de Fribourg, les conventions seront faites avec les propriétaires avec les mesures exactes.

M. Pascal Robert demande si le projet de l'achat de la Ferme Thierrin est « à la poubelle » ou si le Conseil communal étudie toujours.

M. le Syndic lui répond que le Conseil s'est penché sur le projet Valtraloc. Celui-ci a entendu que la famille a baissé le prix de vente. De plus, au vu des appartements vides dans les nombreux nouveaux immeubles de Payerne et les mois de loyers offerts à Granges, les citoyens avaient la crainte que la Commune ne se retrouve avec des appartements vacants.

Il dit que la seule chose dérangeante est de perdre cette surface en zone village. Si c'est une volonté de l'assemblée de faire une étude de ce projet, le Conseil communal le fera.

M. Patrick Perret demande ce qu'il manquait pour que ce projet aboutisse.

M. Le Syndic lui répond que lors de la précédente assemblée, il n'y avait pas de projet concret, juste des possibilités et la population a décidé de ne pas avancer plus avant dans cet achat.

L'assemblée n'a plus de questions.

#### Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli, les citoyens pour leur présence active, le personnel de l'administration, tous les employés communaux ainsi que les membres des commissions.

M. le Syndic remercie l'assemblée et convie ses participants au verre de l'amitié.

*L'assemblée est levée à 21h00.*

La Secrétaire

  
K. Lack



Le Syndic

  
C. Béguin